

Mamoudzou, le 01 juillet 2024

Règlement de consultation

MARCHE LC24-11CCI

Marché de fourniture et livraison des ordinateurs portables, passé selon une procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Date et heure limites de réception des candidatures et des offres :

Mercredi 10 juillet 2024 à 17h (heure de Mayotte)

1. Organisme (acheteur, pouvoir adjudicateur)

Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte (**CCI Mayotte**) Adresse : place Mariage – BP 635 – 97600 Mamoudzou, Mayotte Siret 130 003 379 00018

Représentant du pouvoir adjudicateur : M. Mohamed ALI HAMID, Président de la CCI Mayotte.

Contact : M. Ali ASSANI

E-mail: hali@mayotte.cci.fr

Tél: 02 69 61 04 26 M. 06 39 29 47 36 Fax: 02 69 61 85 59

2- Objet et étendue de la consultation

Dans le cadre de la convention par apprentissage entre le CFA CISM MAYOTTE et MAY OFFICE SAS relevant de l'opération de compétences AKTO, une prise en charge d'un forfait premier équipement a été accordée par AKTO pour chaque apprenti.

Descriptif quantitatif

Le tableau ci-joint précise la liste des équipements faisant l'objet de la mise en concurrence. Le prestataire fournira les caractéristiques de chaque matériel qu'il propose.

BENEFICIAIRES	Ordinateurs portables	35 postes

Caractéristiques techniques

Les ordinateurs doivent avoir, à minima, les caractéristiques suivantes :

- Ordinateurs portables 15 pouces
- Windows PRO 10, 64 bits, installé
- Processeur Intel Core5 ou équivalent
- Disque dur de 500 Go ou 256 Go SSD
- Mémoire DDR4: 4 Go
- Carte réseau RJ45 et dispositif wifi
- Connecteurs (USB, HDMI et RJ45)
- Fournir et installer Microsoft Office standard 2019 (tarif enseignement/centre de formation)¹
- Tapis de souris
- Souris filaires
- Sacoches

3. Procédure de consultation

Dossier de consultation

Les candidats prennent connaissance des caractéristiques du besoin faisant l'objet de la présente consultation via le dossier de consultation qui peut être téléchargé sur le site de la CCI Mayotte : https://www.mayotte.cci.fr/marches.

Les demandes de précision sont à faire auprès de M. Ali ASSANI par courriel à l'adresse <u>hali@mayotte.cci.fr</u> ou par téléphone (06 39 29 47 36).

Tenir compte de l'agrément N° 06970006697 dont dispose la CCI pour dispenser de la formation afin de bénéficier une remise de prix du fournisseur Microsoft.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 2 jours avant la limite de réception des offres. Le cas échéant, les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier comprenant les pièces suivantes :

Pièces de candidature telles que prévues aux articles L2142-1, R2142-3, R2142-4 et R2143-3 du Code de la commande publique relatifs aux :

- renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise ;

- renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise ;

- renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise.

4. Transmission des offres

Sous peine d'irrecevabilité, les offres seront envoyées par voie électronique à l'adresse hali@mayotte.cci.fr.

Les offres comprendront obligatoirement la proposition de prix et tous les renseignements que le candidat jugera utiles de transmettre à l'acheteur concernant les services.

Les offres mentionnent l'objet de la consultation et sont rédigées en langue française. La durée de validité des offres est de 30 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

L'unité monétaire de paiement est l'euro. Les prix sont fixés hors TVA et TTC.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la fourniture, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison. Aucun frais de facturation ou autre ne sera ajouté sur la facture.

Les produits commandés feront l'objet d'un bon de commande, aucune marchandise ne sera livrée sans bon de commande.

Les marchandises livrées seront accompagnées d'un bon de livraison indiquant le nom du fournisseur, le produit, la quantité.

Les offres doivent être transmises avant le : Mercredi 10 juillet à 17h00 (heure de Mayotte).

5. Critères d'attribution des offres

La CCI Mayotte examine les offres des candidats au vu des critères de choix suivants :

Offre financière : 50 %Valeur technique : 20 %Délai de livraison : 30 %.

6. Négociation

La CCI Mayotte peut négocier avec un ou plusieurs candidats dont l'offre lui a paru intéressante. Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats puis transmis à la CCI Mayotte.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. A cet effet, les aménagements apportés en cours de négociation au besoin initialement identifié sont communiqués à tous les candidats retenus pour négocier.

7. Sélection de l'offre

Après analyse des offres définitives, la CCI Mayotte sélectionne l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés précédemment et en tenant compte de leur ordre d'importance.

A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés par simple courrier ou courriel.

Le démarrage de l'exécution de la prestation s'effectuera une fois l'ordre de service envoyé par le pouvoir adjudicateur.

8. Facturation et règlement

Les demandes de paiement sont adressées par le Titulaire après admission des prestations par la CCIM. Il y joint les pièces nécessaires à la justification du paiement.

Les factures afférentes au paiement des prestations admises, établies en un seul exemplaire original, seront transmises à la CCIM conformément à la dématérialisation des factures via la plateforme Chorus Pro. En cas de problème, une copie pourra être envoyée à la CCIM par messagerie électronique à l'adresse facturation@mayotte.cci.fr.

Outre les mentions légales, la facture devra comporter les mentions suivantes :

- le numéro et la date du marché :
- le détail des prestations effectuées :
- en cas de groupement conjoint, pour chaque cotraitant, le montant des prestations effectuées par le cotraitant ;
- en cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors taxes et toutes taxes comprises;
- le montant total hors taxes :
- le taux et le montant de la T.V.A;
- le montant total T.T.C.

Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées conformément aux dispositions des articles L. 2192-10 et R. 2192-10 et suivants du Code de la commande publique.

> Le Représentant du pouvoir adjudicateur

Mohamed ALI HAMID Président de la CCI Mayotte

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAYOTTE

Le Président